

République française  
COTE D'OR  
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS  
Commune de CRÉANCEY  
21320 CRÉANCEY  
Téléphone: 03 80 90 89 28  
Télécopie: 03 80 90 89 71  
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 2014-050

## SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

### Date de la convocation

05/12/2014

### Date d'affichage

12/12/2014

### Objet de la délibération

DERNIERE TRANCHE DE  
TRAVAUX – OPERATION  
BOCAGE

Le 11 Décembre 2014 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire

#### Étaient présents:

CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, DESBOIS Charline ,  
MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre CHOPIN René, GIRARD François,  
LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY  
Fabien, PAUVERT Yohan.

#### Absents :

Procurations : Carine GIRARDIN à Charline DESBOIS  
Marc PAJOT à François GIRARD

Secrétaire: MORTIER Céline

- Vu la délibération du 30 juin 2011 par laquelle la commune de Créancey a décidé de participer à un appel à projets 2011 du conseil régional pour la création de bocage ;
- VU le devis d'un montant de 16995 € HT transmis par la Société Naudet Espaces Verts pour une plantation de haies en 2 rangs sur une longueur de 1100 mètres qui a été signé par le précédent maire en 2012 ;
- Vu la subvention du Conseil Régional d'un montant de 13600 € pour cette opération ;
- Considérant que l'opération doit être terminée au 13 février 2015 ;
- Considérant que la société Naudet Espaces Verts a déjà réalisé la plantation de 650 mètres début 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ,

- DECIDE de poursuivre cette opération et de procéder à la plantation des 450 derniers mètres pour un montant de 7580€ HT avant la date limite fixée par le Conseil Régional afin de bénéficier de l'ensemble de l'aide accordée par le conseil régional,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture  
de Beaune, et publication

Le MAIRE



Jocelyn CHAPOTOT